



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5071127

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 21/05/2025 17H22 C:003620 I:06440
V/REF : 5399
V/Email reçu le Mercredi 21/05/2025 à 17H22

REGIE MOUTON

5 RUE DU COMMANDANT-DUBOIS
69003 LYON

SELON DEVIS N° 5050046

V/REF.IMM. 1122

IMMEUBLE : LE TULLIANA
45, MONTEE DES FORTS
69300 CALUIRE ET CUIRE

Vaulx en Velin, le 25 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N°45 FORTS - LOGEMENT DE M.MURIANI - TEL 06 65414065

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5050046 du 15/05/2025 d un montant de
403,57€ HT

Donneur d'ordre : Mme S. PRINGAULT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de serrurerie.

TRAVAUX PREVUS :
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA SERRURE 1 POINT SUR PORTE GARAGE BOX
REEMPLACEMENT DE LA CORNIERE DE COULISSE DU BAS
REGLAGES, GRAISSAGE DES PARTIES MECANIQUES
CONTROLE BONNE OUVERTURE/FERMETURE
REPLI DU MATERIEL

TRAVAUX REALISES
LE 03/06 A 10H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR MURIANI
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA SERRURE 1 POINT SUR PORTE GARAGE BOX
REGLAGE ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

REFIXATION DES RAILS SUR BETON, PAS NECESSAIRE D'EFFECTUER LE
REMPLACEMENT
REGLAGE, AJUSTEMENT ET GRAISSAGE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 04/06/25 à 14H51 Mme S. PRINGAULT

FACTURATION DE VOTRE ACCORD SUR DEVIS EN REGIE CONTROLEE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5071127

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux de Menuiserie	245,00	245,00
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
1,00	Serrure 1 point technique dispatching	53,83	53,83
1,00	Forfait petites fournitures	20,94	20,94
TOTAL H.T.			319,77
T.V.A. a 10,00%			31,97
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>351,74</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.